



Infos migrations

Étude

Numéro 22 - avril 2011

Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009

En 2009, la France a accueilli 97 736 migrants bénéficiaires d'un premier titre de séjour, signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Les femmes sont majoritaires, elles représentent 52,3 % des migrants, soit 51 092 femmes. La plupart d'entre elles sont venues pour motif familial, et, en cela, ont connu un parcours administratif plus rapide que les hommes. Bien que de niveau d'éducation plus élevé, elles éprouvent des difficultés à s'insérer dans le marché du travail. Nombreuses sont celles qui sont au chômage ou devenues femmes au foyer. Quelques mois après l'obtention de leur titre de séjour, l'ensemble de ces femmes exprime pourtant leur satisfaction de leur expérience en France. 97 % des femmes déclarent que venir en France était une bonne décision.

Plus de 8 femmes sur 10 bénéficiaires d'un premier titre de séjour sont venues pour motif familial

Les femmes ayant obtenu leur premier titre de séjour en 2009 sont plus jeunes que les hommes de 2 ans environ. Leur âge moyen est respectivement de 31,6 ans contre 33,6 ans.

La répartition entre les motifs d'admission au titre de séjour est différente selon le sexe. Plus de 8 femmes sur 10 entrent en France au motif familial, contre plus de 6 hommes sur 10 (Tableau ci-dessous). Plus de la moitié de celles-ci sont des membres de familles françaises. Les deux tiers de ces femmes admises au séjour au motif familial viennent essentiellement d'Afrique, et plus particulièrement du Maghreb (42 %) et de l'Afrique sub-saharienne (21 %) (Encadré 1).

Tableau : Répartition des hommes et des femmes selon le motif d'admission au séjour

| Motif d'admission au séjour | Hommes (en %) | Femmes (en %) |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Migration professionnelle | 15,2 | 3,5 |
| Migration familiale | 62,3 | 81,5 |
| <i>Regroupement familial</i> | <i>3,3</i> | <i>14,1</i> |
| <i>Membres de familles françaises</i> | <i>44,1</i> | <i>53,3</i> |
| <i>Liens personnels et familiaux</i> | <i>14,9</i> | <i>14,1</i> |
| Réfugiés et Apatrides | 15,4 | 10,0 |
| Autres | 7,1 | 5,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

Elles sont donc moins souvent admises au titre de la migration de travail ou de la protection internationale, respectivement 3,5 et 10 % pour les femmes et 15,2 et 15,4 % pour les hommes. Les femmes admises au titre de la migration professionnelle sont originaires de l'Asie, de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb tandis que les réfugiées et apatrides proviennent de l'Asie et de l'Afrique sub-saharienne (environ 30 % chacun) puis de l'Europe et de la Communauté des États indépendants (19 %).

73 % des femmes sont mariées et 10 % sont en couple, soit 17 % seulement de célibataires ou sans conjoint. Ces parts sont respectivement de 60 %, 18 % et 22 % chez les hommes. Le motif familial qui implique pour un couple un conjoint légitime s'accompagne logiquement d'une plus grande fréquence du mariage.

L'auteur :

Virginie Jourdan

Adjointe au chef
de la division
« Enquêtes et
Etudes
statistiques »
au DSED

Contact :

virginie.jourdan@
immigration-
integration.gouv.fr

Encadré 1 : Découpage géographique

Les pays tiers se distinguent de l'Espace économique européen et de la Suisse en raison de régimes juridiques différents concernant l'entrée et le séjour des étrangers en France.

L'*Espace économique européen* (EEE) regroupe l'ensemble des États membres de l'Union européenne (UE à 27) et trois pays de l'*Association européenne de libre échange* (AELE) : Islande, Liechtenstein et Norvège.

L'Europe, telle que présentée ici est hors EEE et Suisse, elle comprend des personnes originaires d'Albanie, d'Andorre, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Macédoine, du Monténégro et de Serbie.

Telle que publiée par l'organisation internationale de normalisation (ISO, liste de pays établie par les Nations-Unies), la *Turquie* est classée en *Asie*.

L'*Afrique subsaharienne* s'entend ici comme les pays anciennement sous administration française à savoir le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, la République populaire du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la République de Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Gambie, le Tchad et le Togo.

La *Communauté des États indépendants* (CEI) se compose pour la partie européenne de la Biélorussie, la Fédération de Russie, la Moldavie et l'Ukraine et pour la partie transcaucasienne et asiatique de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie (en Transcaucasie), le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan (en Asie centrale).

Les démarches des femmes pour obtenir leur titre de séjour sont plus rapides

Cette différence du motif d'admission se reflète sur leur parcours entre l'arrivée sur le territoire en France et le moment de l'obtention du titre de séjour. Plus de 80 % des femmes sont arrivées en situation régulière et 7 femmes sur 10 ont toujours été en situation régulière. Pour les hommes, la proportion de personnes arrivées en situation régulière n'est que de 70 %, seule la moitié d'entre eux est toujours restée dans la régularité. Les femmes, avant l'obtention de leur titre de séjour, sont donc plus souvent en situation régulière.

Au moment de l'enquête, les femmes résidaient en France depuis 2,8 années en moyenne contre 4,9 années pour les hommes. 58 % d'entre elles étaient en France depuis moins de deux ans contre 37 % seulement pour les hommes. Les démarches administratives des femmes pour l'obtention d'un titre de séjour apparaissent plus rapides.

Ainsi, les femmes, principalement venues en France au motif de la migration familiale, ont connu un parcours administratif relativement plus facile. Non seulement elles se sont trouvées moins souvent en situation irrégulière, mais leurs démarches en ont encore été grandement facilitées et donc plus rapides.

Des femmes plus diplômées avec un niveau de diplôme plus élevé...

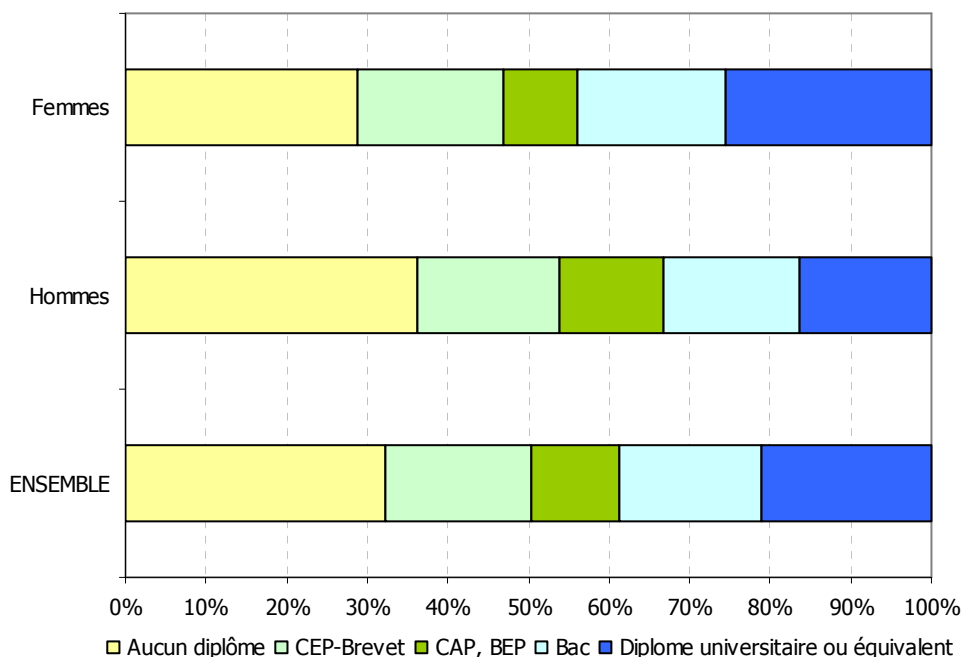
De manière générale, les nouveaux migrants sont peu diplômés¹ (Graphique 1). Près d'un migrant sur trois ne possède aucun diplôme. A l'opposé, deux migrants sur 10 ont un diplôme du supérieur. À titre de comparaison et à partir des enquêtes Emploi 2009, 19 % des non-immigrés en France n'ont aucun diplôme ou le certificat d'études primaires (38 % pour les primo-arrivants) mais la part des diplômés du supérieur n'est guère plus élevée : 25 % pour les non-immigrés, 21 % pour les primo-arrivants².

Cette répartition diffère selon le sexe. 29 % des femmes n'ont aucun diplôme contre 36 % des hommes. En outre, parmi les personnes diplômées, près de 36 % des femmes ont un diplôme universitaire ou équivalent, contre seulement un homme sur quatre. Non seulement les femmes sont plus diplômées que les hommes, mais elles sont également plus souvent diplômées du supérieur. L'avantage en termes d'éducation ne se traduit pas cependant par une situation des femmes sur le marché du travail plus favorable que celle des hommes. Une des explications serait que l'accès aux milieux professionnels permis par un diplôme de niveau plus élevé est d'autant plus difficile que les minorités y sont peu représentées, et donc vraisemblablement peu reconnues [1]. De plus, quel que soit le niveau de diplôme, la quasi-totalité des signataires du CAI ont un diplôme obtenu à l'étranger, diplôme généralement peu reconnu en France.

1. Il s'agit ici du diplôme le plus élevé obtenu au moment de l'enquête, que ce diplôme ait été obtenu à l'étranger ou en France.

2. Données Insee, www.insee.fr, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2009, résultats en moyenne annuelle. Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans en France métropolitaine.

Graphique 1 : Répartition des hommes et des femmes selon le diplôme obtenu le plus élevé



Lecture : 28,7 % des femmes n'ont aucun diplôme.

Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

... mais moins bien insérées dans le marché du travail

Plus de 7 migrants sur 10 ont déclaré occuper un emploi avant leur migration, et 6 % seulement qu'ils étaient au chômage (Graphique 2), la part restante correspond aux inactifs. Les hommes avant leur migration étaient principalement en emploi. Les femmes étaient aussi majoritaires à travailler (près de 6 femmes sur 10) mais une part non négligeable d'entre elles étaient aussi femmes au foyer (près de 3 femmes sur 10). Les femmes actives étaient plus souvent au chômage que les hommes, 10 % d'entre elles recherchaient un emploi contre 6 % pour les hommes. Des inégalités hommes-femmes dans le pays de départ existaient donc avant la migration : bien que principalement actives, une part non négligeable des femmes étaient des femmes au foyer ; et lorsqu'elles étaient actives, elles étaient plus souvent touchées par le chômage.

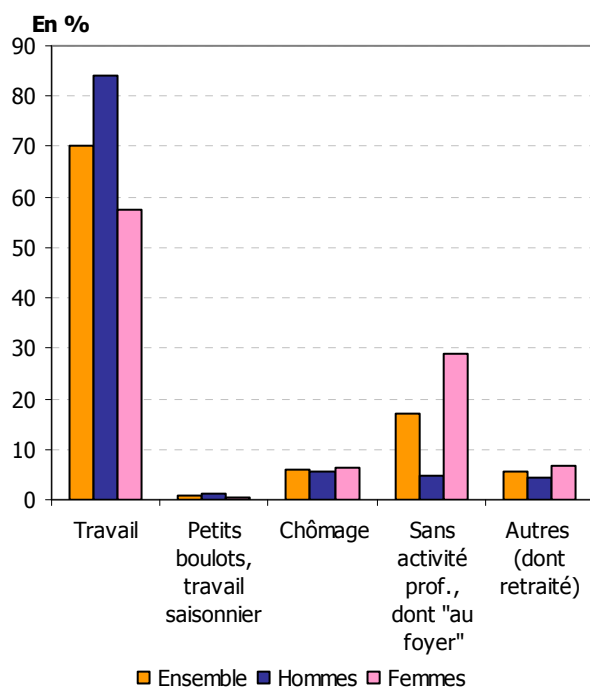
À la suite de leur migration en France et après l'obtention de leur premier titre de séjour, leur situation se trouve changée : d'une part, leur situation sur le marché du travail s'est dégradée, et, d'autre part, certaines femmes, auparavant actives occupées, deviennent femmes au foyer (Graphique 3).

En France, les migrants ne sont plus que 48 % à travailler³ et près d'un quart sont au chômage. Les femmes qui, avant la migration, étaient principalement actives (64 % des femmes) sont moins nombreuses sur le marché du travail mais restent toutefois majoritaires à travailler ou rechercher un emploi (53 %). 37 % des femmes sont désormais femmes au foyer. Ainsi, certaines femmes, qui avant leur migration, travaillaient ou étaient au chômage sont devenues inactives. À titre d'exemple, on constate que parmi les femmes qui travaillaient ou exerçaient de petits boulots avant de migrer, 28 % sont devenues inactives en France. Il s'agit principalement de femmes qui sont plus diplômées et avec un diplôme plus élevé que les autres femmes (22 % sont sans diplôme et plus de 30 % de ces femmes ont un diplôme du supérieur), avec des enfants, venues pour un motif familial. Plus de la moitié sont en France pour rejoindre un conjoint français.

Il semble que la migration a pour conséquence immédiate l'entrée dans l'inactivité pour certaines femmes. Et parmi les femmes actives, plus de la moitié est au chômage. La migration diminue donc les chances de participer au marché du travail, d'autant plus que l'on est une femme. Les deuxième et troisième interrogations de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) qui se dérouleront en 2011 puis en 2013 viendront préciser si cette situation est temporaire ou non (Encadré 2).

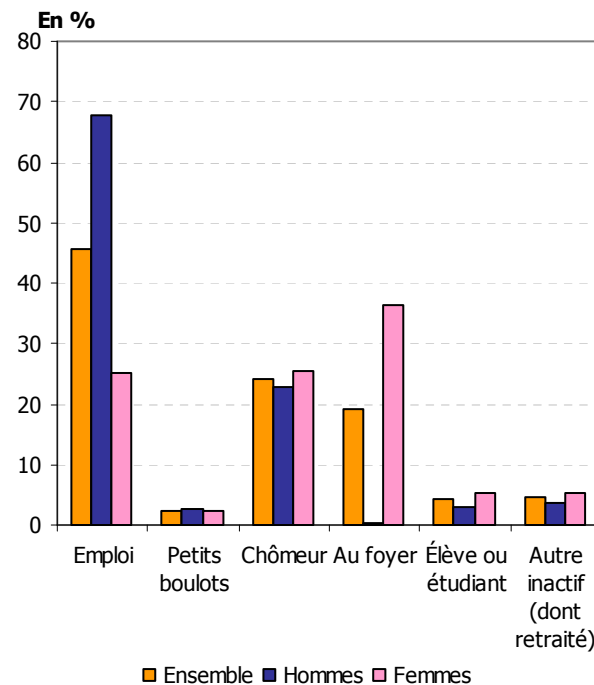
3. Y compris les petits boulots

Graphique 2 : Situation avant la migration (sauf personnes scolarisées)



Lecture : 70% des migrants bénéficiant d'un titre de séjour en 2009 travaillaient avant de migrer
 Champ : Personnes non-scolarisées au moment de la migration
 Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

Graphique 3 : Situation en France au moment de l'enquête (sauf personnes scolarisées avant la migration)



Lecture : 46% des migrants bénéficiant d'un titre de séjour en 2009 avaient un emploi au moment de l'enquête
 Champ : Personnes non-scolarisées au moment de la migration
 Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

Quel effet du diplôme sur la recherche d'un emploi ?

Les femmes en emploi dans le pays de départ et devenues inactives en France sont plus diplômées et ont plus souvent un diplôme du supérieur. Il en résulte que les femmes toujours présentes sur le marché du travail sont moins souvent diplômées et moins bien diplômées. La forte proportion observée en France de femmes à la recherche d'un emploi est-elle la conséquence de la sélection de femmes sur le marché du travail dont le niveau d'éducation est plus faible, sélection qui s'est opérée suite à la migration ?

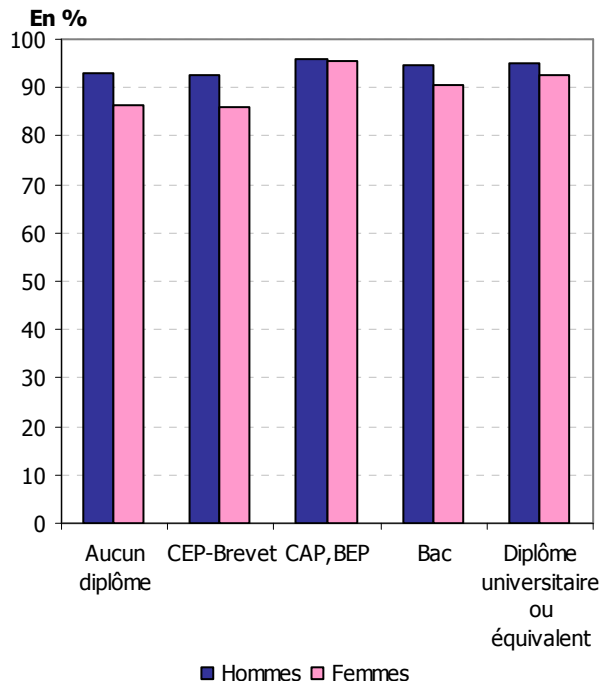
Pour vérifier cela, il faut raisonner à diplôme égal. Quel que soit le diplôme le plus élevé obtenu⁴, les hommes étaient plus souvent que les femmes en emploi avant la migration (Graphique 4). Il existait donc, avant même la migration, une légère inégalité sur le marché du travail envers les femmes à tous les niveaux de diplôme, à l'exception cependant du CAP-BEP et du diplôme du supérieur.

Après la migration, les écarts entre les taux d'emploi⁵ selon le sexe s'accroissent (Graphique 5). La situation d'emploi pour les femmes est telle que, à diplôme égal, les écarts sont compris entre 18,4 et 26,8 points entre les taux d'emploi masculin et féminin en France, contre un écart maximal relevé de 6,7 points avant la migration. Ainsi, le fait que des femmes plus souvent diplômées soient devenues femmes au foyer après la migration n'explique pas les inégalités observées sur le marché du travail actuel des primo-arrivantes. La migration en France, à défaut de gommer ou d'atténuer ces inégalités, va au contraire les creuser.

4. Il s'agit du diplôme obtenu le plus élevé avant la migration, c'est-à-dire obtenu à l'étranger.

5. Ici, le taux d'emploi est défini comme la part des personnes en emploi dans la population active et non la part des personnes en emploi dans la population en âge de travailler.

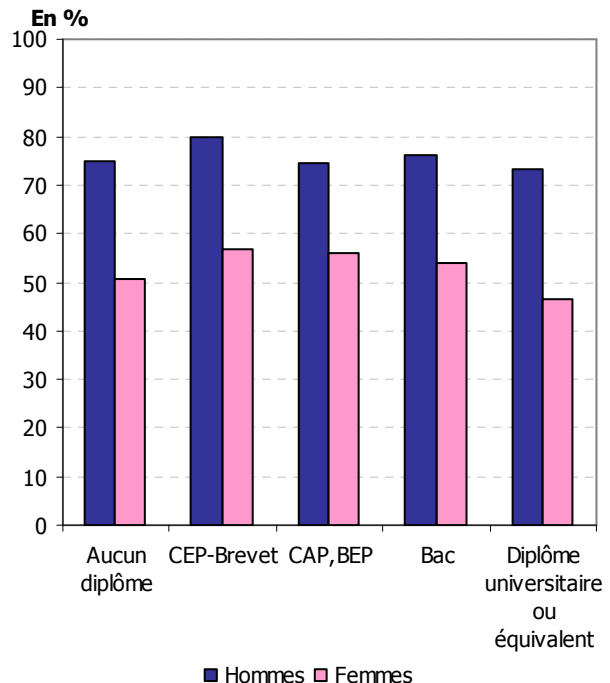
Graphique 4 : Part des personnes en emploi dans la population active avant la migration (sauf personnes scolarisées) selon le sexe et le diplôme



Lecture : Près de 93 % des hommes actifs et plus de 86 % des femmes actives n'ayant pas de diplôme étaient en emploi avant la migration.

Champ : Personnes actives non-scolarisées au moment de la migration selon le diplôme obtenu à l'étranger le plus élevé
 Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

Graphique 5 : Part des personnes en emploi dans la population active au moment de l'enquête (sauf personnes scolarisées avant la migration) selon le sexe et le diplôme



Lecture : 75 % des hommes actifs et la moitié des femmes actives n'ayant pas de diplôme étaient en emploi au moment de l'enquête.

Champ : Personnes actives non-scolarisées au moment de la migration selon le diplôme obtenu (en France ou à l'étranger) le plus élevé
 Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

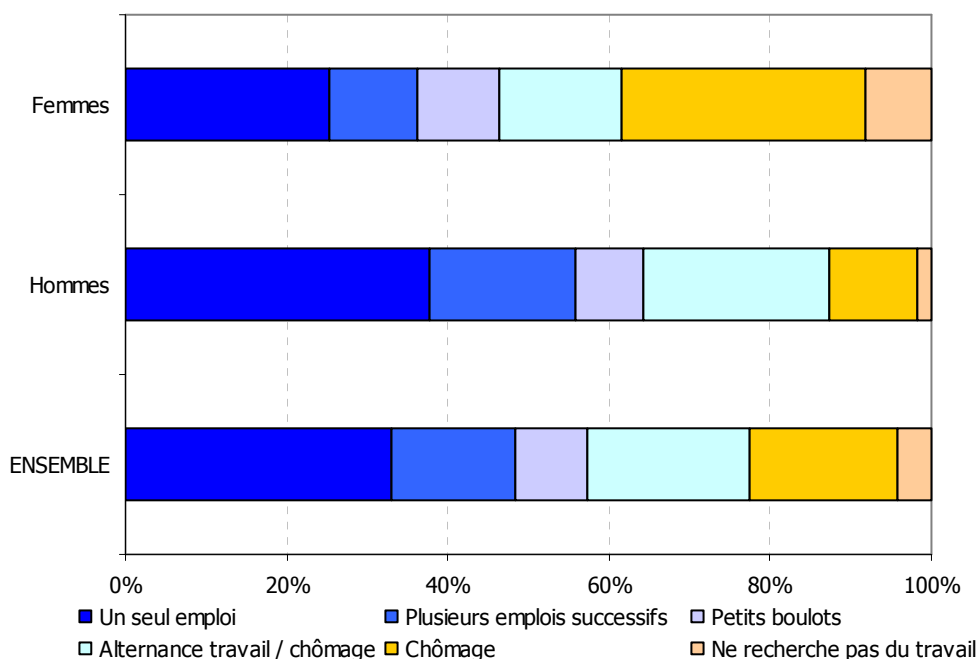
En outre, le parcours professionnel des femmes actives depuis leur arrivée en France est également différent de celui des hommes (Graphique 6). Seules un quart d'entre elles n'ont occupé qu'un seul emploi depuis leur arrivée en France (contre près d'un tiers pour les hommes) et pratiquement 2 femmes sur 10 n'ont jamais travaillé contre 1 homme sur 10. Cela confirme les difficultés plus fréquentes chez les femmes migrantes à s'insérer dans le marché du travail. Les migrants trouvent essentiellement leur emploi grâce aux relations. Si 57 % des hommes actifs occupés ont trouvé leur emploi grâce à leur relations, cette proportion ne s'élève qu'à 50 % chez les femmes. À défaut d'un réseau de connaissances très étendu, elles privilégient plus souvent les petites annonces.

Néanmoins, leur situation sur le marché du travail s'améliore au fil des années. Ainsi, près de 6 femmes actives sur 10 présentes en France depuis moins de 2 ans sont toujours restées sans emploi. Lorsqu'elles sont présentes en France depuis 2 à 4 ans, seules 3 femmes sur 10 sont toujours dans cette situation. Il semblerait donc que, même si avec le temps les différences selon le sexe subsistent sur le marché du travail, la situation des femmes s'améliore quelque peu au fil des années. Les prochaines interrogations Elipa permettront de confirmer ou non cette tendance.

Parmi les femmes au foyer, 8 femmes sur 10 déclarent ne pas rechercher un emploi. Elles évoquent (directement ou indirectement) les enfants comme la principale raison de leur non-recherche d'emploi. Près de trois femmes sur 10 avancent des raisons de santé, dans lesquelles sont comprises les grossesses et la maternité, et 28 % déclarent qu'elles doivent ou qu'elles souhaitent garder les enfants, que ces enfants soient les leurs ou ceux de leurs proches. Cependant, il n'est pas possible de savoir directement, à partir des données Elipa, si ces femmes gardent leurs enfants par choix ou parce qu'elles n'ont pas trouvé un autre mode de garde. A cela s'ajoute le fait que la migration introduit une discontinuité dans la vie féconde des femmes [2]. De manière générale, leur fécondité se caractérise par une fécondité basse avant la migration, suivie d'un rattrapage des naissances après la migration, et cela même lorsqu'il s'agit d'une migration tardive.

À ces deux raisons s'ajoute la barrière de la langue, 2 femmes au foyer sur 10 déclarent qu'elles ne parlent pas assez bien le français pour le moment.

Graphique 6 : Répartition des hommes et des femmes actifs selon le parcours professionnel depuis l'arrivée en France



Lecture : 25 % des femmes ont occupé un seul emploi depuis leur arrivée en France.

Source : Enquête Elipa, 1ère vague (2010), SSM Immigration

Le mode de garde des enfants est principalement la famille ou les amis

De manière générale, les femmes interrogées font peu garder leurs enfants. Seules 30 % d'entre elles font garder leurs enfants pendant la journée, en raison de la forte proportion de femmes inactives. En effet, l'utilisation d'un mode de garde extérieur dépend fortement de la situation de la femme face à l'activité. Les femmes actives occupées sont les plus nombreuses à faire garder leurs enfants (62 %). Par contre, seules 28 % des femmes au chômage et 14 % des femmes au foyer font garder leurs enfants. Ainsi, plus les femmes sont éloignées du marché du travail, moins elles font appel à un mode de garde extérieur.

Pour les femmes actives occupées, le mode de garde est principalement la famille ou les amis : 46 % des actives occupées utilisent ce mode de garde. Par différence, 54 % ont recours aux services de garde rémunérés : 26 % utilisent un mode de garde collectif (crèche, centre de loisirs, halte garderie) et 28 % passent par un mode de garde individualisé (baby-sitter, assistante maternelle). L'enquête Emploi 2005 montre que l'ensemble des femmes actives occupées en France ont légèrement moins souvent recours aux familles et amis pour garder leurs enfants (41 %) [3]. Par contre, elles s'orientent beaucoup plus vers un mode de garde individualisée (39 %) et 20 % de ces femmes ont recours à un mode de garde collectif. Ainsi, lorsqu'elles utilisent les services de garde rémunérés, les primo-arrivantes ont plus souvent recours à un mode de garde collectif. Il est probable que le plus faible niveau de ressources chez ces personnes explique leur accès plus facile aux crèches qui tiennent compte de ce critère.

Les femmes maîtrisent moins bien le français que les hommes

Une autre raison pouvant expliquer les difficultés d'insertion des femmes dans le marché du travail réside dans leur moindre maîtrise du français. Les indicateurs d'Elipa portant sur les langues montrent que les femmes maîtrisent moins bien le français que les hommes. Dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) [4], une formation linguistique peut être proposée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), en cas de besoin. Cette formation d'une durée variable (de 10 à 400 heures) est sanctionnée, pour les personnes qui le souhaitent, par un examen pour obtenir le diplôme initial de langue française (DILF). Cette formation est plus souvent proposée aux femmes qu'aux hommes, respectivement 37 % et 28 %. Elles sont également 39 % à déclarer ne pas parler le français très bien voire peu ou pas du tout, contre 27 % pour les hommes.

A durée de présence en France égale, les femmes sont également proportionnellement moins nombreuses à parler le français. Ainsi, le fait que les femmes sont de manière générale arrivées en France depuis moins longtemps que les hommes avant l'obtention de leur premier titre de séjour n'explique pas ces différences.

Cependant, les personnes actives maîtrisent mieux le français que les personnes inactives. La formation linguistique de l'OFII a été proposée à 23 % des femmes actives occupées, 28 % des chômeuses et 55 % des femmes au foyer. En ce qui concerne leur auto-évaluation du français, elles sont respectivement à 27 %, 30 % et 42 % à déclarer ne pas parler le français très bien, peu ou pas du tout. Ainsi, plus les femmes sont éloignées du marché du travail, moins elles maîtrisent le français. Or, près de 4 femmes sur 10 sont femmes au foyer. A structure d'activité identique à celle des hommes (même proportion de personnes en emploi, au chômage, effectuant de petits boulots, élèves ou étudiants, au foyer, retraités, autres inactifs), une formation linguistique serait proposée à 25 % des femmes, soit moins que les hommes (28 %). De même, toujours à structure d'activité identique, les femmes seraient 28 % à s'auto-évaluer comme ne parlant pas très bien le français voire peu ou pas du tout, soit autant que les hommes (27 %). La moindre maîtrise de la langue française des femmes est donc liée à la proportion élevée de femmes en situation d'inactivité.

La satisfaction des femmes

Finalement, malgré les difficultés rencontrées, les femmes sont 90,9 % à se déclarer tout à fait satisfaites ou plutôt satisfaites de leur expérience en France, cette proportion s'élève à 92,9 % pour les hommes. Ces résultats très élevés sont à relativiser [4]. En effet, les migrants ont tendance à comparer leur vie actuelle à leur ancienne vie ou à la vie des personnes restées dans leur pays d'origine et préfèrent, malgré les difficultés rencontrées, leur vie en France. En outre, l'enquête s'est déroulée peu de temps après l'obtention de leur premier titre de séjour qui, pour la plupart, a représenté des démarches longues et complexes et ceux-ci éprouvent probablement, au moment de l'entretien, un sentiment de soulagement et de sécurité espéré depuis longtemps. Selon la situation des femmes actives face à l'emploi, la satisfaction diffère quelque peu. Globalement et sans surprise, les femmes au chômage sont légèrement moins satisfaites que les femmes actives occupées, respectivement 86,7 % et 90,2 %.

Parmi les 9,1 % qui ne se déclarent pas satisfaites, les difficultés à trouver un emploi satisfaisant est la principale raison évoquée, suivies des démarches administratives compliquées pour avoir des papiers ainsi que de la difficulté à vivre loin de son pays et/ou de sa famille.

Ainsi, si les femmes sont légèrement moins satisfaites que les hommes de leur expérience en France en raison notamment d'une situation particulièrement difficile par rapport à l'emploi, celles-ci ne regrettent pas leur venue, 97 % des femmes déclarent que venir en France était la bonne décision.

Encadré 2 : L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) a pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un titre d'admission au séjour permanent et l'évaluation du dispositif d'accueil.

Cet accueil, mis en place par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), consiste à accompagner le migrant en lui proposant diverses formations ou prestations personnelles (formations linguistiques gratuites pouvant aller jusqu'à 400 heures, formation aux valeurs de la république, bilan de compétences, orientation vers un assistant social, formation « Vivre en France »).

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 107 migrants âgés 18 ans et plus, ressortissants des pays tiers à l'Espace économique européen et la Suisse, venant d'obtenir un titre de séjour permanent en France et accueillis par l'OFII entre septembre 2009 et février 2010 dans une des quatre régions que sont l'Île de France, PACA, Rhône Alpes et Alsace.

Pour la première vague, la collecte a été menée en face à face par la TNS-SOFRES de mars à juin 2010 en 14 langues (Français, Albanais, Anglais, Arabe-Berbère, Bengali, Chinois, Espagnol, Russe, Serbe, Soninké, Tamoul, Thaï, Turc et Vietnamiens) par des enquêteurs/traducteurs.

Ces mêmes étrangers sont réinterrogés actuellement, de mars à juin 2011, soit un an plus tard (2^{ème} vague), puis seront de nouveau interrogés trois ans plus tard (3^{ème} et dernière vague, en 2013).

Le champ de l'enquête exclut :

- les 16-17 ans éligibles au CAI ;
- les migrants temporaires : étudiants, les travailleurs temporaires (notamment les saisonniers), les stagiaires et les demandeurs d'asile ;
- les salariés en mission, les titulaires d'une carte « compétences et talents », « scientifique » et « commerçant », les cadres de haut niveau ainsi que leur famille accompagnante ;
- les titulaires d'une carte « visiteur », « profession artistique et culturelle », les anciens combattants et les étrangers malades.

En revanche, il inclut les ressortissants de deux Nouveaux États Membres entrés dans l'Union Européenne en 2007 (Roumanie et Bulgarie) qui connaissent encore une période transitoire en cas d'admission au séjour pour motif professionnel.

Encadré 2 : L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (suite)

Sont donc désignés comme « nouveaux migrants », « primo-migrants » ou encore « signataires du CAI » les personnes du champ de cette enquête.

Cette enquête est coordonnée par le Département des statistiques des études et de la documentation (DSED) du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration (SGII). Viennent en appui scientifique certains services du ministère (en tout premier lieu la Direction de l'accueil de l'intégration et de la citoyenneté mais également l'OFII, le Haut Conseil à l'intégration - HCI) ainsi que des partenaires extérieurs (DARES, INED, INSEE, OFPRA et OCDE). Elle est financée par moitié par le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et pour l'autre moitié par le Fonds européen d'intégration de la Commission européenne.

Pour plus d'informations :

http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_res&numrubrique=232&numarticle=2132

Pour en savoir plus :

- [1] Population & Sociétés n°466 – Avril 2010 : Les discriminations : une question de minorités visibles (Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Maud Lesné, Patrick Simon et l'équipe de l'enquête TeO)
- [2] La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946, tome 2 – 2005 : Fécondité des immigrées et apport démographique de l'immigration étrangère (Michèle Tribalat)
- [3] Insee Première n°1132 – Avril 2007 : Faire garder ses enfants pendant son temps de travail (Sandrine Micheaux, Olivier Monso)
- [4] Infos Migrations n° 19 – Janvier 2011 : Les nouveaux migrants en 2009 (Corinne Régnard, Florent Domergue).

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration
Secrétariat Général à l'immigration et à l'intégration

101, rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07
Tel : (33) 1.77.72.61.81 Fax : (33) 1.77.72.62.55

L'ensemble des numéros est disponible et téléchargeable sur le site :

Immigration.gouv.fr/ressources/études et statistiques/publications

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédacteur en chef : Gérard Bouvier

Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations

n° 22 – avril 2011

**Les femmes immigrées signataires
du CAI en 2009**